RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

17/03/2023

N° E23000024 / 30

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire du 17/03/2023

CODE: 6

Vu enregistrée le 16/03/2023, la lettre par laquelle Mme la préfète du Gard (DDTM) demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

L'autorisation environnementale (absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura2000, demande d'autorisation de défrichement, demande d'autorisation/enregistrement/déclaration ICPE) et la demande de permis de construire pour le projet d'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol "le bois d'en bas" à LA BRUGUIERE ;

Vu le code de l'environnement;

Vu le code de l'urbanisme;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

- ARTICLE 1 : Monsieur Bernard DALVERNY est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 2 : Monsieur Bernard TOURNADRE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
- ARTICLE 3: La présente décision sera notifiée à la préfète du Gard (DDTM), à Monsieur Bernard DALVERNY, à Monsieur Bernard TOURNADRE et à la société URBA 123 en qualité de maître d'ouvrage.

Fait à Nîmes, le 17/03/2023

Le président,

bristophe CIREFICE